



Question sur le délai de garantie

Par **miolé**, le 14/09/2011 à 23:14

Bonjour,

Un produit garantie 2 ans tombe en panne au bout de 6 mois. Le vendeur me l'échange au titre de la garantie, ok. Mais la garantie repart - elle de 2 ans à compter de cet échange ou court - elle depuis la date du premier achat, et ce quelque soit le nombre de fois ou le produit sera échangé ou réparé ?

Merci par avance.

Par **mimi493**, le 14/09/2011 à 23:17

Elle continue, elle est rallongée de la durée d'indisposition du bien, c'est tout